

**MAIRIE DE
MONTAGNAC**

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :

SERVICE INSTRUCTEUR
CAHM – Service ADS-NORD
Résidence La Butte Verte
Boulevard Jacques Monod
34120 PEZENAS
Tél : 04 67 30 96 34

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n° : DP 34162 23 K0131

Reçu le 12/11/2023

Adresse des travaux :

**19 AVENUE DU PERE D'ALZON
34530 MONTAGNAC**

Nature des travaux : **Pose de 10 panneaux photovoltaïques**
Surface 18,24 m² Puissance 3,75 kWc

Destinataire :

**Monsieur GUEDJ RUDY
SASU AGENCE CLIMAT ENERGIE**

**18 Rue Goubet
75019 PARIS FRANCE**

Objet : DECISION TACITE D'OPPOSITION
Classement **sans suite**

Monsieur,

Par lettre en date du 14/11/2023, vous avez été invité à compléter votre dossier relatif à l'affaire visée ci-dessus.

Ces documents ne m'ont pas été fournis dans les délais requis. En conséquence, conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une décision tacite d'opposition.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MONTAGNAC, le 20 FEV. 2024

M. Yann LLOPIS
Maire de MONTAGNAC



(La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du code de l'urbanisme)